



Conseil d'administration du CCAS

3 juin 2024 à 18 h 00

Salle du Puits

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le six mai 2024.

Présents : Mr Nicolas Oudaert, Mme Claudie Mercier, Mme Catherine Bertat, Mme Ingrid Penhouet, Mr Arnaud Beaumal, Mme Guénola Couroussé, Mme Myriam Pelé Ariza, Mme Arlette Morin, Mme Magali Trivière, Mme Cécile Richet

Excusés ayant donné procuration : Mme Sophie Riant à Mme Guénola Couroussé

Secrétaire de séance : Mme Ingrid Penhouet

Le compte-rendu de la précédente réunion de CCAS en date du 19 février 2024 est validé à l'unanimité.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Présentation de l'association Solidep
2. Demande d'aide financière

Il est proposé d'ajouter à cet ordre du jour un 3^{ème} point : Attribution de dons au CCAS
Cette proposition est validée à l'unanimité.

1. Présentation de l'association Solidep

Présentation de l'association par Mr LE BARBANCHON Franck, Président et Mme CHIRON Marie-Bernadette, Secrétaire.

Création de l'association en 2018 sur la Communauté de Commune de Nozay.

L'association accompagne des personnes dépourvues de véhicule, de permis de conduire et ne pouvant utiliser les moyens de transport disponibles (Aléop à la demande ou autre solution...). Il a été constaté un réel besoin sur le territoire d'une solution complémentaire.

Ces déplacements du quotidien (médicaux, famille, courses, etc...) sont possibles grâce à un réseau de bénévoles accompagnateurs. Les demandes concernent en majorité un public de seniors avec une évolution sur un public plus jeune (formation, stage, scolarité).

Chiffres de 2023 : 66 accompagnateurs, 1088 déplacements, 3900 kms parcourus. Les demandes sont en constante augmentation.

En 2024, la commune du Gâvre est rattachée à l'association avec :

- 2 référents : Mme Pelé et Mme Nouhant, qui reçoivent les demandes des bénéficiaires et recherchent un accompagnateur disponible.
- 10 accompagnateurs, qui conduisent les bénéficiaires vers la destination souhaitée.

Le transport solidaire, c'est aussi développer la solidarité, le lien social entre les habitants et permettre de rompre l'isolement.

2. Demande d'aide financière

Le CCAS a reçu une demande d'aide financière suite à une pré-instruction réalisée par l'Espace Départemental des Solidarités de Blain. Le demandeur sollicite un soutien financier pour régler une dette d'électricité (auprès d'ENI) d'un montant de 151,00 € et une dette d'eau potable (auprès de Véolia) d'un montant de 98,74 €, soit une demande d'aide financière d'un montant total de 249,74 €.

Situation administrée :

- Personne isolée
- Ressources mensuelles : 1227,63 € (retraite)
- Charges mensuelles : 715,11 €.
- Montant total des impayés : 249,74 €

Le demandeur a reçu en début d'année 2024 des factures de régulation s'élevant respectivement à 721,17 € et 147,67 €. Malgré un échelonnement des factures, les échéanciers s'ajoutent aux mensualités que le demandeur continue de payer. Le bailleur social du demandeur a pris en charge la dette d'électricité à hauteur de 450 € et le demandeur s'est déjà acquitté de 120,17 € auprès d'ENI et de 49,23 € auprès de Véolia. La demande d'aide porte sur le reste de la dette due par le demandeur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

⇒ **VALIDER** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 151,00 € qui seront versés directement à ENI en règlement de la facture n°611250575491

⇒ **VALIDER** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 98,74 € qui seront versés directement à Véolia en règlement de la facture du 27/12/2023

Décision du CCAS : Validé à l'unanimité

3. Attribution de don au CCAS

En application de l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président du CCAS a le droit d'accepter des dons et legs et de former des demandes en délivrance. L'acceptation de dons relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

⇒ **ACCEPTER** les dons listés ci-dessous pour un montant total de don de 1 958,34 €

TIERS	OBJET	Montant
Mme Claudie MERCIER	Don au CCAS	150,00 €
ALSH Les Genêts Gâvrais	Don CCAS suite dissolution	1 808,34 €
	TOTAL	1 958,34 €

⇒ **DIRE** que la recette sera imputée à l'article 756 de la section de Fonctionnement du budget CCAS.

Décision du CCAS : Validé à l'unanimité

Questions diverses

Bilan sur la Journée Internationale du Droit des Femmes du 5 au 16 mars 2024
Perspectives 2025

Bilan positif. Une mobilisation importante et inter générationnelle.
Belle participation des habitants de la commune sur l'exposition, le vernissage, le chant, l'atelier d'écriture. Les enfants et les enseignants ont apprécié le spectacle « Rouge Tabou ». Investissement de la bibliothèque, expo, présentations d'ouvrages et atelier d'écriture.
Moins de mobilisation sur le cinéma.
Programme 2025 à réfléchir en septembre pour envisager une autre action.

Bilan Collecte sur la précarité menstruelle du 11 au 31 mai 2024

Peu de dons, mais un message autour des règles qui reste un sujet tabou.

Programme Semaine Bleue (30 septembre au 6 octobre 2024)

De nombreuses activités prévues. Bal d'inauguration au Gâvre, activité physique adaptée, Initiation à l'activité aquatique, visite du centre aquatique, prévention des risques domestiques, ateliers autour de la prévention des déchets, du compostage, initiation aux premiers secours, rencontre autour de la pétanque et des jeux en bois, séance de cinéma. Cette année le programme est réalisé en partenariat avec les CCAS, le conseil des sages de Blain, Tempo, l'Epad de Bouvron, le Centre aquatique, la caserne de pompiers de Blain, le Clic et le Pays de Blain.

Rappel Après-midi dansant du 9 Juin.

Permanences des élus

Prochain CCAS le lundi 23 septembre 2024 à 18 h 00

Monsieur le Président indique que la séance est terminée. La séance est levée à 19 h 45.

Le Président,

Nicolas OUDAERT



La secrétaire de séance,

Ingrid PENHOET